

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 08 octobre 2025****Délibération n° DEL_2025_0119**

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Bois Hintzy : acquisition de la parcelle AS 267 à Mme STRAUSS
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Afin de sécuriser l'emprise foncière du sentier sportif du bois Hintzy créé en 2016 et implanté sur les hauteurs du quartier de Roche-Arnaud, la Ville a l'opportunité d'acquérir la parcelle AS 267 auprès de Madame Strauss.

Cette emprise, d'une contenance de 3 607 m² est située au sommet du bois Hintzy, au débouché du sentier sportif sur le plateau d'Ours Mons. Son acquisition permettrait de maintenir la pérennité de l'aménagement du sentier du bois Hintzy fréquenté par de nombreux riverains et sportifs de la Ville.

Délibération n° DEL_2025_0119 du mercredi 08 octobre 2025

Cette acquisition s'établira au prix de 3 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 23/09/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AS 267 pour une superficie totale de 3 607 m² auprès de Madame Strauss, au prix de 3 000 €, frais en sus à la charge de la Collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025